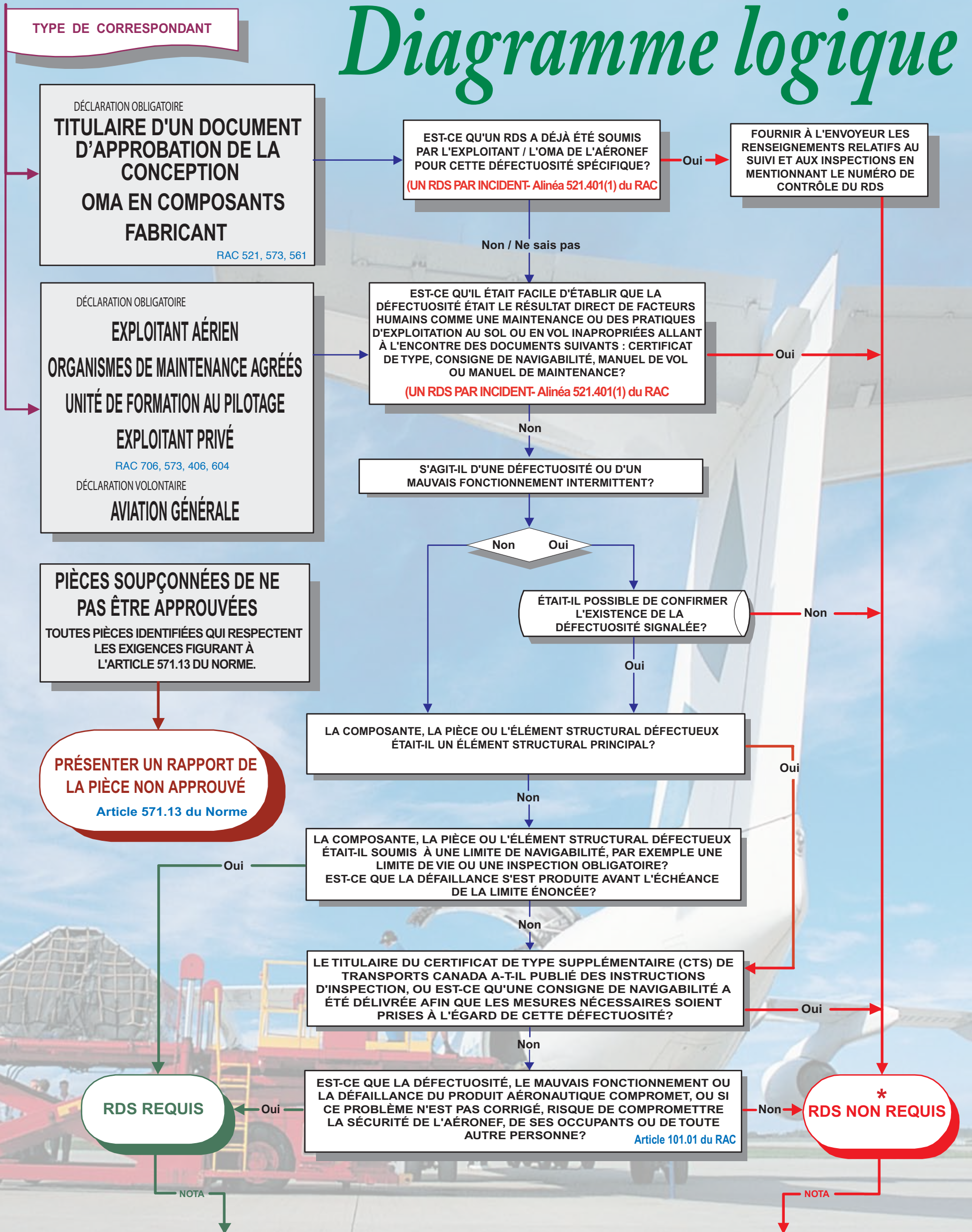




# RAPPORT DE DIFFICULTÉS EN SERVICE

## Diagramme logique



TC-1003532

**SYSTÈME DE RAPPORTS DE DIFFICULTÉS EN SERVICE SUR LE WEB -**  
Lorsque de nouveaux renseignements viennent s'ajouter à un RDS déjà soumis sous format électronique, on doit effectuer le suivi en complétant le texte du RDS original présenté sur le Web.

**RAPPORT DE DIFFICULTÉS EN SERVICE SOUS FORMAT PAPIER -**  
Lorsque de nouveaux renseignements viennent s'ajouter à un RDS déjà soumis sous format papier, on doit soumettre un RDS de suivi pour présenter un supplément au texte détaillé ou un rapport d'inspection. S'assurer que le numéro du formulaire RDS d'origine figure sur le formulaire RDS supplémentaire.

**ON PEUT ENVOYER UN RDS DANS TOUTS LES CAS OÙ UNE DÉFECTUOSITÉ, UNE DÉFAILLANCE OU UN MAUVAIS FONCTIONNEMENT NE TOMBENT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DES EXIGENCES DU RAC 521, SI, D'APRÈS LE CORRESPONDANT, LA SÉCURITÉ DES VOLS RISQUE D'ÊTRE COMPROMISE.**

\* Pour déterminer s'il n'est pas nécessaire de signaler une défectuosité, veuillez consulter le RAC 521.

Le présent graphique vise à fournir des principes directeurs permettant de cerner les difficultés en service qui doivent être signalées en vertu de la sous-partie 21 de la partie V du Règlement de l'aviation canadien.